



Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques
Troisième réunion
Montevideo, 2–4 avril 2019

Projet de rapport sur les travaux du Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième réunion

I. Introduction

1. Par sa résolution II/6, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a créé le Groupe de travail à composition non limitée en tant qu'organe subsidiaire. Le Groupe de travail était censé se réunir une fois au cours de l'année précédant les sessions de la Conférence pour préparer ces dernières de manière complète et efficace. La première réunion du Groupe de travail s'est tenue en novembre 2011 à Belgrade et la deuxième en décembre 2014 à Genève. Par sa résolution IV/5, la Conférence a décidé de convoquer la troisième réunion du Groupe de travail avant sa cinquième session, qui devait se tenir en 2018 ou au début de 2019.
2. En conséquence, la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée s'est tenue à l'Antel Arena, à Montevideo, du 2 au 4 avril 2019.

II. Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte le mardi 2 avril 2019 à 10 h 15 par la Présidente de la Conférence, Mme Gertrud Sahler (Allemagne).
4. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Eneida de León, Ministre uruguayenne du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement de l'Uruguay ; M. Jorge Basso, Ministre uruguayen de la santé publique ; M. Ariel Bergamino, Vice-Ministre uruguayen des affaires étrangères ; Mme Sahler, chef de la Direction générale de l'environnement et de la santé, du contrôle des émissions, de la sûreté des installations, des transports et de la sécurité chimique au Ministère fédéral de l'environnement, de la sécurité nucléaire et de la conservation de la nature (Allemagne) ; M. Laurentiu Adrian Neculaescu, Secrétaire d'État au Ministère de l'environnement (Roumanie) ; M. Tim Kasten, Directeur adjoint de la Division de l'économie au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
5. Dans sa déclaration, Mme de León a appelé l'attention des participants sur les engagements pris par l'Uruguay et sur l'action menée pour promouvoir les objectifs internationaux en matière de sécurité chimique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets aux niveaux national, régional et international, soulignant que, comme il est tributaire de la pêche et de l'agriculture, son pays utilisait davantage de produits agrochimiques, raison pour laquelle il fallait y renforcer les mesures de protection de la biodiversité et de la santé des êtres humains et des écosystèmes. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques avait permis de coordonner la collaboration de tous les secteurs et parties prenantes concernés et de faire des progrès considérables sur la voie de la gestion rationnelle des produits chimiques d'ici à 2020, même s'il restait encore beaucoup à faire et que l'augmentation mondiale de la fabrication de produits chimiques posait de nouveaux défis en termes de gestion rationnelle et d'évaluation des risques qu'ils présentaient, en particulier dans les pays en développement. La coopération internationale était essentielle pour faire

fond sur les progrès réalisés et pour combler le manque de données. La réunion a été l'occasion de continuer à renforcer la visibilité et à souligner l'importance de la gestion durable des produits chimiques et des déchets et de promouvoir la réalisation des objectifs en matière de sécurité chimique au-delà de 2020. En conclusion, Mme de Léon a souhaité au Groupe de travail des délibérations fructueuses de façon à garantir le bon déroulement de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et d'assurer un avenir meilleur et plus sain pour tous.

6. Dans sa déclaration, M. Basso a souligné qu'il fallait appliquer une approche multisectorielle pour relever le défi de la gestion rationnelle des produits chimiques. En 2017, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté une feuille de route pour renforcer la participation du secteur de la santé à l'Approche stratégique en vue d'atteindre l'objectif fixé pour 2020 et au-delà. La feuille de route – qui préconisait l'adoption de mesures dans les domaines de la réduction des risques, des connaissances et des données, de la capacité institutionnelle et de la direction et la coordination – a aidé les ministères de la santé à planifier et à établir des priorités, leur a fourni un appui en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation et leur a permis de prendre des décisions éclairées concernant les produits chimiques connus. Une approche de précaution devait être adoptée en ce qui concerne les produits chimiques à l'égard desquels des incertitudes subsistaient. Dans l'ensemble, les pays étaient collectivement responsables de la production de connaissances sur les risques pour le développement humain et les êtres humains tout au long du cycle de vie des produits chimiques et de la communication de ces connaissances aux décideurs. Il fallait que de nombreux secteurs coopèrent, notamment la santé, l'environnement, l'industrie, les transports, le commerce et l'agriculture, ainsi que les milieux universitaires, le secteur professionnel et les organisations de la société civile, afin d'établir des pratiques de gestion des produits chimiques qui soient plus sûres et plus durables.

7. M. Ariel Bergamino a axé sa déclaration sur l'importance de l'Approche stratégique et du Groupe de travail à composition non limitée dans le cadre de l'action internationale en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques. Le Groupe de travail en particulier avait permis de promouvoir le renforcement des capacités dans les pays en développement et en transition et de renforcer le dialogue avec le secteur privé et d'autres secteurs sur la gestion et l'utilisation durables des produits chimiques. Il était fondamental de maintenir le Groupe de travail aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui était le programme de développement le plus légitime, le plus solide et le plus audacieux dont disposait l'humanité. Le Groupe de travail s'occupait des produits chimiques qui n'étaient pas encore couverts par des accords internationaux et permettait de renforcer et de promouvoir le dialogue avec l'industrie et le secteur privé. Par ailleurs, il fallait impérativement mettre en place un mécanisme de financement de l'instrument pour l'après-2020, assurer l'échange de connaissances et de technologies et renforcer les capacités.

8. Mme Sahler a tout d'abord fait observer que le processus intersessions d'examen de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 avait jeté les bases de négociations fructueuses qui devaient avoir lieu à la réunion en cours. La vision, la portée, les principes et les objectifs stratégiques du futur cadre de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets avaient fait l'objet d'un débat approfondi et il fallait espérer que la définition de ces éléments pourrait être considérablement avancée, voire finalisée, et que ceux-ci pourraient être soumis à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques de sorte qu'elle puisse éventuellement les adopter à sa cinquième session. Les éléments supplémentaires des dispositifs institutionnels, les mécanismes d'appui à la mise en œuvre et les considérations financières pourraient être examinés à la troisième réunion du processus intersessions. La Présidente a insisté sur deux points de l'ordre du jour qui étaient particulièrement importants pour la réunion en cours. Premièrement, le point 3 (L'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020), dont les débats seraient utilement orientés par le document élaboré par les coprésidents du processus intersessions ; deuxièmement, le point 4 (Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif global d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020). Si quelques progrès avaient été accomplis, l'Approche stratégique – plateforme volontaire, multisectorielle et multipartite – s'était avérée incapable de tenir toutes les promesses faites à son lancement en 2006. L'objectif fixé pour 2020 ne serait pas atteint et la cohérence et les synergies entre les organisations qui devaient contribuer à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets n'avaient pas été suffisamment renforcées. Il restait donc beaucoup à faire. La deuxième édition du rapport Global Chemicals Outlook (Perspectives mondiales en matière de produits chimiques), qui avait été publiée peu de temps auparavant sous le titre « From Legacies to Innovative Solutions: Implementing the 2030 Agenda for Sustainable Development », appelait à la mise en place d'un cadre mondial complet pour

stimuler l'engagement et la participation de tous les acteurs concernés. Mme Sahler a invité les représentants à examiner la forme qu'un tel cadre pourrait prendre.

9. S'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, M. Neculaescu a déclaré que le document établi par les coprésidents servirait utilement à élaborer des recommandations concrètes sur l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020. L'Union européenne et ses États membres avaient mené des travaux similaires qui seraient présentés à la réunion en cours. Se déroulant à un moment crucial, à savoir dans la foulée de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et après le lancement de l'Alliance de grande ambition sur les produits chimiques et les déchets, qui avaient toutes deux démontré que le monde politique avait conscience qu'il importait d'assurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, la réunion en cours donnait l'occasion de faire véritablement évoluer la situation. Il ressortait de la deuxième édition du rapport sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques, qui indiquait que l'objectif fixé pour 2020 ne serait pas atteint, que le statu quo n'était pas une option viable. Les décideurs devaient redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif d'ici à 2030 au plus tard. Toutes les parties prenantes devaient prendre des mesures d'urgence pour renforcer et hiérarchiser les efforts visant à parvenir à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris adopter un meilleur cadre permettant de mettre en œuvre efficacement les dimensions du Programme 2030 relatives aux produits chimiques et aux déchets. En conclusion, M. Neculaescu s'est déclaré favorable à ce que les objectifs recommandés énoncés dans le document établi par les coprésidents servent de base à la poursuite des travaux intersessions et à ce que des indicateurs soient élaborés en parallèle pour permettre l'évaluation des progrès.

10. Dans sa déclaration, M. Kasten a estimé que la réunion en cours se tenait à un moment crucial, alors que le monde faisait face à de multiples défis environnementaux, tels que la perte de biodiversité, la résistance aux antimicrobiens, les changements climatiques et la pollution, qui étaient tous directement liés à la gestion non rationnelle des produits chimiques et des déchets. De même que les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, l'Approche stratégique visait à instaurer une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, ce qui était essentiel pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme 2030 et pour garantir une planète saine pour des populations en bonne santé. Plusieurs des documents issus de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement intéressaient la réunion en cours, notamment la déclaration ministérielle sur les solutions novatrices pour relever les défis environnementaux et instaurer des modes de consommation et de production durables, dans laquelle l'Assemblée pour l'environnement avait souligné qu'il fallait prendre des mesures concertées en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 et qu'un cadre adapté pour l'après-2020 devait être adopté, et les résolutions sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, sur les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin et sur les articles en plastique à usage unique. Également à la quatrième session de l'Assemblée pour l'environnement, la deuxième édition du rapport sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques avait été lancé, qui signalait que les progrès avaient été inégaux et que le monde n'était pas en bonne voie pour atteindre l'objectif fixé à 2020. Les réactions positives et l'intérêt du public à l'égard du rapport ont montré que le monde était plus que jamais attentif aux effets des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement. M. Kasten a encouragé les représentants à œuvrer en faveur de changements à l'échelle du système, à faire preuve d'une grande ambition en ce qui concerne la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 et à se rappeler que des solutions existaient, mais qu'il fallait que toutes les parties prenantes prennent d'urgence des mesures plus ambitieuses.

III. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour

11. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire (SAICM/OEWG.3/1) :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux.

3. L'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 :
 - a) Évaluation indépendante de l'Approche stratégique pour la période 2006–2015 ;
 - b) Considérations en vue d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 :
 - i) Élaboration de recommandations en prévision de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques ;
 - ii) Calendrier du processus intersessions d'examen de l'Approche stratégique et de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020.
4. Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif global d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 :
 - a) Rapport d'activité pour la période 2014–2016 ;
 - b) Orientations générales et directives en vue de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 ;
 - c) Nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation ;
 - d) Mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la santé ;
 - e) Financement de l'Approche stratégique.
5. Activités prévues et projet de budget du secrétariat pour la période 2019–2020.
6. Préparation de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la réunion.
9. Clôture de la réunion.

B. Questions d'organisation

1. Participation

12. Les représentants des gouvernements ci-après étaient présents : [à compléter].
13. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : [à compléter].
14. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées : [à compléter].
15. Les autres entités ci-après étaient également représentées : [à compléter].

2. Bureau

16. Le Règlement intérieur de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques s'applique *mutatis mutandis* aux travaux du Groupe de travail, tel que prévu à l'article 23 dudit Règlement. Conformément au paragraphe 2 de l'article 14, les membres élus à la quatrième session de la Conférence devaient siéger au Bureau pendant la réunion en cours. Toutefois, depuis la quatrième session, plusieurs membres du Bureau élus par la Conférence avaient été remplacés conformément à l'article 19 du Règlement intérieur.
17. En conséquence, le Bureau était constitué comme suit au moment de la réunion en cours :

Présidente :	Mme Gertrud Sahler (Allemagne)
Vice-Présidents :	M. Ritesh Kumar Singh (Inde)
	M. Szymon Domagalski (Pologne)
	Mme Valentina Sierra (Uruguay)
	M. David Kapindula (Zambie)
18. M. Domagalski a également fait office de rapporteur.

19. La Présidente a noté que M. Brian Kohler avait démissionné de ses fonctions de représentant des parties prenantes syndicales au Bureau et que le groupe sectoriel syndical avait choisi M. Rory O'Neill pour le remplacer. En outre, M. David Morin (Canada) continuerait de coprésider le processus intersessions, mais il faudrait nommer un autre coprésident pour remplacer Mme Leticia Reis de Carvalho, laquelle avait cessé ses fonctions au sein du Gouvernement brésilien et, partant, de l'Approche stratégique, pendant l'intersession. Le Groupe de travail est convenu d'examiner la nomination du nouveau coprésident au titre du point 3 b) i) de l'ordre du jour.

3. Organisation des travaux

20. Pour mener à bien ses travaux à la réunion en cours, le Groupe de travail était saisi de documents de travail et d'information se rapportant aux différents points de l'ordre du jour de la réunion. On trouvera à l'annexe XX du présent rapport la liste de ces documents dans l'ordre des points de l'ordre du jour auxquels ils se rapportent.

21. Le Groupe de travail est convenu de mener ses travaux conformément à la proposition formulée dans une note établie par la Présidente (SAICM/OEWG.3/2). Il a ainsi décidé, entre autres, de mener ses travaux en séance plénière chaque jour de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, sous réserve des ajustements nécessaires, et de constituer les petits groupes qu'il jugerait nécessaires, étant entendu que pas plus d'un groupe travaillerait en même temps que la plénière et que pas plus de deux groupes pourraient se réunir en même temps.

4. Déclarations concernant les objectifs de la réunion

22. Un certain nombre de représentants, dont plusieurs s'exprimant au nom de groupes de pays, ont prononcé des déclarations d'ordre général sur les questions qui devaient être abordées pendant la réunion. Des déclarations ont d'abord été faites au nom des groupes régionaux de pays, puis par des représentants d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales, de l'industrie et de syndicats.

a. Groupes régionaux

23. Le représentant de la Zambie, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, a rappelé que le continent africain, qui était un importateur net de produits chimiques, éprouvait de grandes difficultés à gérer ceux-ci et les déchets de manière écologiquement rationnelle. Il était à espérer que le futur cadre de gestion rationnelle des produits chimiques s'appuierait sur les succès de l'Approche stratégique et en comblerait les insuffisances par rapport à l'objectif de 2020. Ce cadre gagnerait à reprendre et renforcer les éléments de l'Approche stratégique qui avaient conduit aux réalisations passées. Bien qu'il convienne de ne pas le limiter dans le temps, il devrait avoir des buts et des objectifs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais. Il devrait être multisectoriel, être assuré d'un niveau élevé d'engagement politique à faire mieux connaître le programme relatif aux produits chimiques et aux déchets, et être plus directement lié à la mise en œuvre du Programme 2030. Il devrait en outre favoriser l'utilisation de la chimie verte et de la chimie durable par l'industrie. Par ailleurs, il devrait comporter des dispositions concernant l'adéquation, la prévisibilité et la durabilité des ressources financières, qui étaient essentielles pour la mise en œuvre, comme l'indiquaient l'évaluation de l'Approche stratégique et le deuxième rapport sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques. Le renforcement de l'interface science-politique faciliterait la proposition de nouvelles questions de politique générale d'intérêt mondial et protégerait les pays contre l'intimidation pendant la présentation de propositions. Enfin, les objectifs du nouveau cadre devraient être ancrés aux objectifs de développement durable.

24. Le représentant de la République islamique d'Iran, prenant la parole au nom du groupe des États d'Asie et du Pacifique, a noté que le moment était certes venu d'entrer dans une nouvelle ère en matière de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, mais qu'il ne fallait pas pour autant laisser les nouveaux objectifs ambitieux de l'après-2020 éclipser les difficultés actuelles à atteindre l'objectif de gestion rationnelle des produits chimiques d'ici 2020. Il convenait de renforcer davantage les activités en cours, en tenant dûment compte de divers principes, dont celui des responsabilités communes mais différenciées et celui d'intensification de la collaboration régionale. La Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, les orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020, avec ses 11 points fondamentaux et 6 domaines d'activité principaux, et le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique étaient des outils utiles pour évaluer et améliorer la mise en œuvre d'ici à 2020. Divers documents avaient fait ressortir l'existence d'écarts importants entre pays développés et pays en développement en ce qui concerne la gestion rationnelle des produits chimiques ; la croissance du commerce international de produits chimiques et des déséquilibres antérieurs dans ce domaine ; le besoin d'assistance technique, de soutien financier et

de transfert de technologie ; l'importance d'avoir des ressources financières spécifiques, durables, adéquates et accessibles pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ; la nécessité de maintenir les contributions continues des organisations participantes du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) et de faire de même pour le futur secrétariat de la plate-forme dans l'après-2020, en lui attribuant des ressources adéquates et plus de responsabilités ; et la nécessité d'étendre la responsabilité élargie du producteur à l'ensemble du cycle de vie des produits chimiques. La définition d'une approche et d'une structure globales attrayantes pour le cadre envisagé après 2020 nécessiterait des délibérations approfondies, inclusives et transparentes tenant compte des besoins des pays de la région Asie-Pacifique.

25. S'exprimant au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le représentant de l'Argentine a convenu de la nécessité d'un cadre général intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets connexes. Ce cadre devrait répondre à la nécessité d'élaborer, de mettre en place et d'appliquer des législations et politiques de base en matière de gestion, inclure et intégrer tous les instruments internationaux en vigueur et rechercher les synergies et la cohérence. Il devrait être ambitieux, intemporel et inclusif, et néanmoins simple, clair et concis. Il devrait couvrir la gestion rationnelle des produits chimiques et de toute forme de déchets associés à ces produits, compte tenu de l'approche du cycle de vie incorporée dans l'objectif 2020 de l'approche stratégique et contribuer aux objectifs de développement durable. Son approche devrait être multisectorielle, la participation du secteur de la santé étant essentielle, et devrait accorder une importance particulière aux droits humains. Elle devrait renforcer la capacité des pays en développement en matière de gestion intégrée et promouvoir le transfert de technologies plus propres et plus sûres vers ces pays. Elle devrait également concourir à une interface robuste entre science et politique. Ses objectifs devraient inclure la mobilisation de ressources financières et non financières adéquates pour la mise en œuvre, étant donné qu'un financement à long terme durable, opportun, prévisible, adéquat et accessible, accompagné d'une assistance technique appropriée, est crucial pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets connexes. Afin d'assurer la disponibilité de ressources financières adéquates, les contributions des entités du secteur privé tout au long de la chaîne de valeur devraient être augmentées. En outre, les mécanismes existants, tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et les dons devraient être complétés par la création d'un fonds spécifique offrant aux gouvernements, au secteur privé et à la société civile une gamme d'instruments financiers visant à développer les capacités et à attirer les investissements.

26. Le représentant de la Fédération de Russie, s'exprimant au nom des États d'Europe centrale et orientale, a déclaré que la réunion en cours était un moment historique qui offrait une occasion de faire le point sur les progrès réalisés et d'examiner pourquoi l'objectif de 2020 ne serait pas atteint. Le deuxième rapport sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques et le rapport d'étape sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 montraient qu'avec l'augmentation mondiale de la production, de la consommation et du commerce de produits chimiques et le transfert de la production mondiale vers les pays en développement et les pays en transition, il importait que tous les pays soient bien préparés à relever les nouveaux défis en matière de gestion des produits chimiques. Le soutien politique au futur cadre de gestion rationnelle des produits chimiques était essentiel, mais comme on l'avait vu avec le changement climatique et les déchets plastiques, il s'obtenait principalement par la sensibilisation du public. Il était possible d'obtenir une reconnaissance similaire pour la gestion rationnelle des produits chimiques en renforçant les synergies aussi bien entre les conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets qu'avec d'autres concepts et initiatives politiques, tels que le Programme 2030 et l'Accord de Paris. Le futur cadre devrait couvrir l'ensemble du cycle de vie, de la production à la consommation et à la gestion des déchets. Il convenait de renforcer l'interface science-politique au niveau international, comme l'avait demandé l'Assemblée pour l'environnement à sa quatrième session, en tenant compte des mécanismes existants afin d'optimiser le rapport coût-efficacité, d'utiliser au mieux les nouvelles technologies, de suivre les progrès et d'améliorer l'application au niveau national des accords multilatéraux pertinents sur l'environnement. Le futur cadre devrait par ailleurs confirmer la validité des documents fondamentaux de l'Approche stratégique, tels que la Déclaration de Dubaï, et compléter le Programme 2030, en montrant comment une gestion rationnelle des produits chimiques contribuerait à la réalisation des objectifs de développement durable. Il devrait englober tous les secteurs, y compris ceux qui n'étaient pas impliqués dans le passé, et explorer les liens avec des questions telles que les changements climatiques et la perte de biodiversité. À cet égard, l'adoption par l'Assemblée mondiale de la santé de la feuille de route de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur les produits chimiques était digne d'attention.

b. Organisations intergouvernementales

27. Le représentant du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) a fait savoir que les organisations membres de l'IOMC s'étaient employées de toutes leurs forces à accomplir un large éventail d'activités à l'appui de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, qui étaient décrites dans une note d'information établie par l'IOMC pour la réunion en cours (SAICM/OEWG.3/INF/6). Le caractère multisectoriel et multipartite propre à l'Approche était un de ses atouts, mais la participation des différents secteurs et parties prenantes ayant été inégale dans la pratique, l'IOMC suggérerait des moyens d'assurer un plus grand engagement de tous les secteurs et parties prenantes concernés dans le cadre envisagé pour l'après-2020. Il a estimé que le cadre pour l'après-2020 devrait avoir pour objectif d'améliorer la santé des populations et des écosystèmes, compte tenu des priorités nationales et régionales et du Programme 2030. Pour finir, il a déclaré que l'IOMC appuyait sans réserve l'Approche stratégique et le processus post-2020.

28. Le représentant de l'Institut multilatéral d'Afrique a mis l'accent sur l'importance d'examiner les principaux éléments constitutifs du cadre pour l'après-2020, notamment sa vision, ses principes, sa gouvernance, son mécanisme de financement et son cadre institutionnel, ainsi que ses principaux intervenants et leurs rôles respectifs, soulignant que l'industrie devrait y être plus réceptive et y participer davantage. La coopération internationale, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et des partenariats plus larges et plus solides étaient tous essentiels pour sa réussite. Notant qu'aucun progrès ne pouvait être réalisé en l'absence de ressources financières adéquates, il a exprimé l'espoir que le Groupe de travail se pencherait à la réunion en cours sur un mécanisme de financement pour l'avenir.

c. Organisations non gouvernementales

29. La représentante d'une organisation non gouvernementale s'est déclarée profondément préoccupée par le fait que l'Approche stratégique n'avait pas abordé la question des pesticides hautement dangereux, notant que, malgré les tentatives faites par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques de s'attaquer à ce problème à ses troisième et quatrième sessions en demandant, respectivement, une élimination progressive de ces pesticides et la création d'une alliance mondiale contre les pesticides très dangereux, quelques représentants avaient entravé les efforts dans ce sens. Rappelant les résultats d'un récent programme de surveillance mis en place par PAN-AP dans sept pays d'Asie, qui avaient montré que 70 % des agriculteurs souffraient d'empoisonnement aigu aux pesticides, elle a vivement engagé les représentants à se demander si cette situation était acceptable à leurs yeux et, si dans la négative, à réfléchir à la manière de produire une « Approche stratégique 2.0 » améliorée permettant de prendre des mesures concernant les pesticides hautement dangereux. Elle a également indiqué que, lors des débats sur une plate-forme plus large pour l'après-2020, il serait important d'examiner comment on pourrait procéder pour recommander l'inclusion d'une question préoccupante que l'Approche stratégique n'avait pas été en mesure de résoudre dans un protocole donné.

30. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a exprimé l'avis qu'un nouvel accord mondial sur la sécurité chimique était nécessaire et que cet accord devrait comporter une version améliorée de l'Approche stratégique, également connue sous le nom de « SAICM 2.0 », ainsi qu'un cadre habilitant permettant de relever le défi croissant de la gestion des incidences sanitaires, économiques et environnementales de la production, de l'utilisation et de l'élimination des produits chimiques et des déchets. L'approche et le cadre devraient être intemporels, mais comporter des jalons mesurables et assortis de délais ; inclure la prévention et la précaution parmi les priorités ; protéger activement la santé humaine et l'environnement ; et couvrir l'intégralité du cycle de vie des produits chimiques et des déchets. Le cadre habilitant devrait servir de cadre général pour tous les accords relatifs aux produits chimiques, être adopté au plus haut niveau, y compris par l'Assemblée générale des Nations Unies, et être ouvert, inclusif et transparent, épousant une approche multisectorielle et multipartite. Il était essentiel de mettre en place un mécanisme offrant des financements nouveaux et supplémentaires adéquats, durables et prévisibles, accessibles à toutes les parties prenantes concernées pour traiter les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets. L'internalisation par les industries concernées des coûts que les produits chimiques comportent pour la société était également considérée comme essentielle à cet égard.

31. Un représentant de l'industrie a donné à entendre qu'il attachait une grande valeur au caractère multipartite et multisectoriel de l'Approche stratégique et était favorable à l'inclusion d'actions concrètes par les principales parties prenantes concernant les objectifs et cibles définis dans le document élaboré par les coprésidents du processus intersessions (SAICM/OEWG.3/4). Son organisation était déterminée à atteindre l'objectif de gestion durable des produits chimiques

et des déchets et les objectifs de développement durable via son programme de gestion responsable, des initiatives de renforcement des capacités et la promotion de la gestion des connaissances et du partage d'informations, et encourageait les participants à examiner un document d'information soumis par le Conseil international des associations de l'industrie chimique (ICCA) et le PNUE sur la gestion des connaissances et le partage d'informations aux fins d'une gestion rationnelle des produits chimiques industriels (SAICM/OEWG.3/INF/28). Selon le représentant, il faudrait inclure le partage d'informations parmi les éléments clés de « SAICM 2.0 » et créer un dépôt mondial des informations appartenant au domaine public se rapportant aux produits chimiques.

32. Le représentant des syndicats a vivement engagé le Groupe de travail à examiner les problèmes auxquels les travailleurs étaient confrontés et le rôle que les travailleurs et leurs syndicats pouvaient jouer dans la prévention des inacceptables taux de mortalité et de morbidité causés par l'exposition à des produits chimiques sur les lieux de travail, qui était plus courante et plus nuisible que celle due aux rejets dans l'environnement mais constituait une forme de préjudice indirect officiellement toléré lié à l'utilisation de ces produits. Pour réussir, l'Approche stratégique devait promouvoir un programme en matière de droits humains intégrant les droits fondamentaux sur le lieu de travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ; promouvoir une adhésion de haut niveau à tous les échelons gouvernementaux, y compris au sein des ministères du commerce et des finances, dont les politiques savaient souvent les politiques environnementales et encourageaient le transfert des risques aux pays en développement ainsi que la croissance d'une main-d'œuvre mondiale toujours plus précaire dans tous les pays ; et promouvoir la transparence, afin que ni les travailleurs ni le grand public ne puissent jamais se voir refuser l'accès à l'information sur ce qui les empoisonnait ou les tuait.

33. La représentante du secteur de la santé de la société civile a exprimé son soutien à la « SAICM 2.0 », notant que celle-ci devait s'appuyer sur les succès et les enseignements à tirer des erreurs de l'Approche stratégique afin d'assurer la prévention primaire en incorporant la précaution, la chimie verte et durable et le concept de hiérarchie de prévention des risques utilisé en médecine du travail dans des plans nationaux intégrés de mise en œuvre tenant compte de tous les instruments et organismes pertinents devant travailler ensemble pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les produits chimiques et déchets tout au long de leur cycle de vie. Le document établi par les coprésidents constituait une bonne base pour l'élaboration de l'Approche stratégique 2.0 et il était nécessaire de s'attaquer plus efficacement aux menaces que les substances chimiques dangereuses et celles présentes dans les produits constituaient pour la santé en recourant à la transparence, à la prévention et à la précaution, et en gardant à l'esprit que l'Approche stratégique n'avait pas tenu ses promesses faute de mécanismes de gouvernance coordonnés et de financements adéquats.

IV. L'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020

A. Évaluation indépendante de l'Approche stratégique pour la période 2006–2015

34. Présentant ce sous-point, la Présidente a rappelé que, dans sa décision IV/4, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques avait défini le cadre régissant l'évaluation indépendante de l'Approche stratégique pour la période 2006–2015 et avait chargé le Groupe de travail de se pencher sur les conclusions de l'évaluation indépendante et de les lui soumettre pour qu'elle les examine à sa cinquième session. La Présidente a déploré qu'un retard important ait repoussé la mise au point définitive de l'évaluation, dont la version intégrale n'était pas encore disponible. Cependant, une version préliminaire du résumé de l'évaluation avait été transmise au Groupe de travail le jour précédent (SAICM/OEWG.3/3) et l'évaluateur indépendant avait assuré le secrétariat que les versions finales du rapport d'évaluation et de son résumé seraient achevées d'ici à la fin avril 2019. En outre, l'évaluateur indépendant avait présenté le processus d'évaluation et les résultats provisoires lors de réunions précédentes, ce qui avait donné lieu à un examen approfondi de ces résultats par le processus intersessions à sa deuxième réunion.

35. Le représentant du secrétariat a attiré l'attention des participants sur la première page de la version préliminaire du résumé et a lu le texte rédigé par l'évaluateur indépendant qui s'y trouvait.

36. Le Groupe de travail a ensuite regardé une présentation vidéo de l'évaluation préparée par l'évaluateur indépendant, dans laquelle étaient décrits le contexte, la méthode et les principales conclusions de l'évaluation présentées dans le document SAICM/OEWG.3/3.

37. Au cours des débats qui ont suivi, des représentants ont remercié l'évaluateur indépendant pour son travail, son exposé et le résumé, mais ont déploré la présentation très tardive de ce dernier, qui avait rendu son examen approfondi impossible, ainsi que le fait que le rapport d'évaluation intégral, à propos duquel ils avaient formulé des observations, n'avait pas été présenté au Groupe de travail pour examen à la présente réunion.

38. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a déclaré que l'Approche stratégique avait été extrêmement utile en permettant aux parties prenantes intéressées de divers secteurs d'aborder de façon constructive la question de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris s'agissant des nouvelles questions de politique générale ou d'autres sujets de préoccupation, et que ses travaux avaient contribué à améliorer la gestion des produits chimiques et des déchets dans divers pays. Cependant, l'Approche stratégique n'atteindrait pas son objectif fixé pour 2020, un résultat en grande partie dû au fait qu'elle n'avait pas suffisamment attiré l'attention de la classe politique et du public sur la question de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Par ailleurs, on constatait un décrochage progressif des organisations intéressées et un manque de participation de certains secteurs et de l'industrie.

39. Un autre représentant, s'exprimant également au nom d'un groupe de pays, a indiqué que le résumé reflétait bien ce qui se passait sur le terrain et a approuvé les conclusions présentées dans le document, notamment celles relatives, s'agissant de l'après-2020, à la nécessité de maintenir la nature ambitieuse et inclusive de l'Approche stratégique et de veiller à des niveaux de financement suffisants, au renforcement des capacités et à une meilleure représentation des secteurs de la santé, de l'agriculture, de la finance et de l'industrie ; à la nécessité pour les gouvernements de faire preuve de volonté politique pour légiférer et appliquer les lois en matière de gestion rationnelle des produits chimiques ; et aux mesures indispensables pour réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.

40. Un représentant a souligné qu'un certain nombre de conclusions du rapport d'évaluation indiquaient que l'Approche stratégique au-delà de 2020 devrait s'intéresser à la mise en œuvre au niveau national de la gestion de base des produits chimiques.

41. Une autre représentante a déclaré que certaines conclusions clés du résumé devraient orienter les activités des parties prenantes de l'Approche stratégique au-delà de 2020, y compris les suivantes : la nature multisectorielle et multipartite de l'Approche constituait l'une de ses forces et devait être renforcée ; le succès de l'Approche reposait en définitive sur la volonté des gouvernements de légiférer en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques et d'appliquer ces lois ; des progrès étaient constatés mais il fallait renforcer les capacités institutionnelles dans de nombreux pays et suivre les avancées réalisées. Elle a exprimé l'espoir que le rapport intégral serait examiné à la troisième réunion du processus intersessions.

42. La représentante d'une organisation non gouvernementale a exprimé sa consternation devant l'absence dans le résumé d'une évaluation des pesticides extrêmement dangereux comme source de préoccupation au titre de l'Approche stratégique. Elle a néanmoins exprimé l'espoir que la question serait traitée dans le rapport d'évaluation final. Elle a également approuvé les conclusions de l'évaluateur indépendant relatives au financement.

43. [*À compléter*]

B. Considérations en vue d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020

1. Élaboration de recommandations en prévision de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

44. Présentant ce sous-point, la Présidente a noté que, à la fin de la deuxième réunion du processus intersessions sur l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, où l'attention avait été appelée sur la nécessité de progresser plus avant, toutes les régions et tous les secteurs avaient demandé aux coprésidents du processus intersessions d'élaborer un document devant servir de base aux discussions sur l'après-2020 qui serait soumis au Groupe de travail à composition non limitée à sa troisième réunion. Les coprésidents avaient élaboré ce document en consultation avec le Bureau et avec le concours du secrétariat en se fondant sur les résultats des première et deuxième réunions du processus intersessions et en tenant compte des communications soumises par les parties prenantes ainsi que de l'issue des réunions régionales. Le représentant du secrétariat a présenté ce document (SAICM/OEWG.3/4) ainsi qu'un certain nombre de documents à l'appui, dont un document accompagné d'annotations au document élaboré par les coprésidents (SAICM/OEWG.3/INF/2). Enfin, la Présidente a rappelé que, comme noté au titre du point 2 (Questions d'organisation), M. Morin (Canada) continuerait d'exercer les fonctions de coprésident du

processus intersessions, tandis que Mme Judith Torres (Uruguay) prendrait la suite de Mme Carvalho (Brésil), comme convenu par le Bureau.

45. M. Morin, intervenant au nom des coprésidents, a présenté le document ainsi que ses annotations. Ce document, composé de huit parties et d'une annexe, abordait tout d'abord les éléments fondamentaux, à savoir la vision, la portée et les principes et approches d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020. M. Morin a ensuite présenté cinq objectifs stratégiques et 20 cibles connexes jugés applicables aussi bien à la poursuite de l'Approche stratégique après 2020, dénommée « SAICM 2.0 », qu'à un cadre habilitant amélioré. Les autres parties du document portaient sur la concrétisation des ambitions énoncées, en termes de dispositions institutionnelles, mécanismes d'appui à la mise en œuvre, et considérations financières. Le document et les annotations soulignaient les domaines qui avaient fait l'objet de discussions étendues, ceux qui devaient être examinés plus avant, ceux qui avaient fait l'objet d'un accord de principe et ceux qui avaient donné lieu à des opinions divergentes. Répondant à une question, l'intervenant a souligné la nécessité d'optimiser l'utilisation des ressources existantes de toutes natures et d'éviter les doubles emplois.

46. Après cette présentation, la Présidente a rappelé qu'à sa quatrième session, qui s'était tenue en mars 2019 à Nairobi, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement avait invité le Groupe de travail à composition non limitée à ouvrir la voie à l'adoption, par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa cinquième session, d'une approche globale et transversale de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à long terme. Elle a signalé que plusieurs documents d'information proposant un cadre de facilitation possible pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets avaient été soumis, dont un de l'Agence pour l'environnement de la République fédérale d'Allemagne portant sur la gouvernance mondiale des produits chimiques et des déchets (SAICM/OEWG.3/INF/27).

47. Le représentant de l'Allemagne a présenté le document de l'Agence pour l'environnement, indiquant que, si l'Approche stratégique avait beaucoup progressé, quelques-unes des difficultés persistantes auxquelles elle se trouvait confrontée provenaient de la fragmentation institutionnelle. Le document présentait des arguments en faveur d'une plateforme de gouvernance plus large pour la gestion des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 ainsi que la marche à suivre pour la mettre en place, en s'appuyant sur ses éléments actuels.

48. Au cours du débat qui a suivi, le document élaboré par les coprésidents a reçu l'assentiment général comme base solide pour la poursuite des discussions. Il y a eu consensus sur la nécessité de poursuivre l'approche multipartite et multisectorielle adoptée pour l'Approche stratégique. Une action intégrée et coordonnée impliquant tous les acteurs aux niveaux international, régional et national était requise. Ce modèle devait toutefois être quelque peu modifié pour assurer une application plus efficace des mesures liées à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets après 2020, et aussi pour mieux concorder avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plusieurs représentants se sont dits favorables à l'élaboration d'une stratégie ou d'un cadre global plus vaste comportant une combinaison de dispositions institutionnelles volontaires et juridiquement contraignantes. Des points de référence étaient nécessaires pour suivre les progrès en fonction d'un certain nombre d'indicateurs, étant entendu que des mesures additionnelles plus fortes seraient prises là où les progrès tardaient à se manifester.

49. Une représentante, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a dit que les débats au titre du point de l'ordre du jour à l'examen pourraient être guidés par la résolution sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa quatrième session. Plusieurs représentants ont manifesté de l'intérêt pour la proposition, présentée dans cette résolution, tendant à mettre en place un cadre de facilitation amélioré pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets sur le long terme. Des discussions plus approfondies étant toutefois nécessaires pour déterminer la portée d'un tel cadre, certains représentants ont fait valoir qu'afin d'éviter un débat trop prolongé sur les définitions applicables, tous les déchets devraient être pris en compte dans le cadre d'une approche globale, puisque les déchets non triés contenaient souvent des déchets issus de produits chimiques.

50. Plusieurs représentants ont souligné l'utilité d'une approche fondée sur le cycle de vie pour gérer les produits chimiques et les déchets, appuyée par des approches novatrices conformes au principe de circularité. Un certain nombre de représentants ont souligné qu'il fallait veiller à ce que l'industrie démontre son engagement en prenant toutes les mesures appropriées pour prévenir les dommages que pourraient causer les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et qu'elle se charge des coûts et impacts associés, conformément à l'approche de responsabilité élargie du producteur et au principe pollueur-payeur.

51. Une importance considérable était attachée aux moyens de mise en œuvre, en particulier à la mobilisation de ressources financières prévisibles, durables et suffisantes pour permettre la réalisation des objectifs convenus au niveau international afin d'assurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. L'utilité de conseils d'experts a été reconnue, notamment en renforçant l'interface science-politique aux fins de la gouvernance internationale des produits chimiques et des déchets et en favorisant le transfert de technologies. Certains représentants ont dit que le secrétariat avait besoin d'un soutien financier supplémentaire pour pouvoir remplir son rôle. Un représentant a fait valoir qu'une assistance devait être fournie aux pays en développement ou à économie en transition en vertu du principe de responsabilités communes mais différenciées.

52. Plusieurs représentants ont déclaré que la santé humaine devrait être l'un des principaux aspects de la gestion rationnelle, exigeant le plein engagement du secteur de la santé. D'autres représentants ont appelé l'attention sur les aspects de la gestion des produits chimiques et des déchets touchant aux droits de l'homme, y compris les droits des travailleurs qui manipulaient des produits potentiellement dangereux. La transparence était essentielle pour que le public ait pleinement connaissance des dangers que pouvaient poser divers produits chimiques et articles, y compris ceux qui étaient vendus en ligne.

53. Certains représentants ont souligné que lors de l'élaboration des accords internationaux en vue de la mise en œuvre au niveau national, il ne fallait pas perdre de vue l'utilité des mécanismes régionaux pour ce qui est de promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les pays ayant atteint des stades de développement analogues et faisant face à des difficultés comparables. Une représentante a souligné le rôle que les centres régionaux pourraient jouer en soutenant les efforts en matière de renforcement des capacités.

54. S'agissant de la nécessité d'un engagement politique de haut niveau, plusieurs représentants se sont déclarés favorables à la tenue d'une conférence ministérielle en 2020 qui s'achèverait par une déclaration ministérielle qui serait adoptée lors du segment de haut niveau de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques ou lors d'une conférence de haut niveau qui se tiendrait en marge de cette session.

55. À l'issue du débat, le Groupe de travail a convenu d'établir un groupe de contact coprésidé par M. Sam Adu-Kumi (Ghana) et Mme Silvija Kalnins (Lettonie). Sur la base des considérations mises en avant durant le processus intersessions, du document des coprésidents sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, des débats à la réunion en cours, et des recommandations figurant dans un document de séance présenté par le représentant de l'Union européenne, le groupe de contact a été chargé de formuler des recommandations concernant l'Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, pour examen par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa cinquième session.

56. Concernant les discussions sur un cadre habilitant concernant les produits chimiques et les déchets pour l'après-2020, le Groupe de travail a accepté la proposition de la Présidente tendant à créer un groupe des amis de la présidence coprésidé par M. Jorge Pedro-Aznar (Union européenne) et Mme Torres (Uruguay) en vue de faciliter des consultations informelles sur la question. Le groupe serait à participation ouverte et pourrait inclure des représentants de différents groupes de parties prenantes. Le groupe a été chargé de faciliter les consultations informelles et l'échange de vues sur la question de savoir s'il était nécessaire de mettre en place un cadre de facilitation global et transversal pour la gestion internationale des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 et, dans l'affirmative, à quelles lacunes il pourrait remédier.

57. [À compléter]

2. Calendrier du processus intersessions d'examen de l'Approche stratégique et de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020

58. [À compléter]

V. Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif global d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020

A. Rapport d'activité pour la période 2014–2016

59. Présentant ce sous-point, la Présidente a précisé qu'il avait pour objet de donner aux participants des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Après avoir rappelé que l'une des fonctions de la Conférence internationale sur la gestion des produits

chimiques était d'évaluer la mise en œuvre de l'Approche stratégique et de faire rapport aux parties prenantes sur les progrès accomplis, le représentant du secrétariat a présenté un certain nombre de documents sur la question, notamment un rapport de synthèse sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique au cours de la période 2014-2016 et une analyse des 20 indicateurs de progrès (SAICM/OEWG.3/5), le rapport complet sur la mise en œuvre (SAICM/OEWG.3/INF/4) ainsi qu'un rapport actualisé du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) sur les activités entreprises à l'appui de l'Approche stratégique (SAICM/OEWG.3/INF/6).

60. Sur la base des informations présentées dans le rapport actualisé, des représentants des organisations suivantes participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques ont brièvement présenté les activités de leurs organisations respectives à l'appui des objectifs de l'Approche stratégique : Banque mondiale ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; OIT ; OMS ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; PNUE ; et Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

61. Faisant observer que l'établissement de rapports d'activité était une activité qui prenait beaucoup de temps et mobilisait beaucoup de ressources, la Présidente a signalé que très peu de communications avaient été reçues des gouvernements et des parties prenantes. Elle a proposé qu'au lieu d'un rapport d'activité pour la période 2017–2019, les participants envisagent une autre solution, plus efficace, pour faire rapport sur les progrès accomplis.

62. Au cours des débats qui ont suivi, les représentants ont remercié le secrétariat d'avoir élaboré le rapport d'activité (SAICM/OEWG.3/INF/4) et ont également remercié tous ceux qui avaient contribué à sa rédaction et à l'amélioration de sa qualité, notamment les organisations membres de l'IOMC.

63. De nombreux représentants, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, se sont dits préoccupés par le faible taux de réponse, en particulier de la part des gouvernements, et une représentante a souligné qu'il était difficile de dégager des tendances ou d'évaluer les progrès réalisés au fil du temps lorsque différents pays communiquaient des informations correspondant à différentes périodes. Plusieurs représentants se sont demandés s'il ne fallait pas réviser le système actuel de communication des informations afin de mieux évaluer les progrès réalisés et de circonscrire les disparités en matière de mise en œuvre, ce qui était essentiel pour s'assurer un appui politique et des capacités suffisantes à long terme.

64. S'agissant du rapport d'activité pour la période 2017–2019, plusieurs représentants ont proposé l'élaboration d'un type de rapport différent, étant donné le faible taux de réponse enregistré au cours des précédentes périodes de communication des données. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a suggéré de demander au secrétariat d'établir un rapport à partir des informations et des données transmises par les organisations membres de l'IOMC, ce qui pourrait servir de référence pour évaluer les progrès réalisés à l'avenir sans préjuger des futures modalités de communication des données. Une représentante a avancé l'idée que le Groupe de travail prie le secrétariat d'élaborer, pour examen par le Bureau, une enquête visant à recueillir un ensemble restreint de données plus utiles, en tenant compte des indicateurs de l'IOMC, afin d'établir un rapport simplifié.

65. Une autre représentante s'est déclarée en faveur de l'élaboration d'un rapport d'activité pour la période 2017–2019 et de la simplification de la communication des informations au moyen d'un questionnaire et de sources de données supplémentaires, dont l'IOMC. Elle a engagé les parties prenantes à communiquer des informations sur les stratégies efficaces et les résultats obtenus dans le cadre de l'Approche stratégique.

66. Le représentant s'exprimant au nom d'un groupe de pays a mis en relief certaines des conclusions générales formulées dans le rapport d'activité, y compris le fait que les écarts globaux entre les pays se trouvant à différents stades de développement augmentaient au lieu de diminuer, ce qui était préoccupant, étant donné que c'était dans les pays en développement que, d'après les prévisions, la production et l'utilisation de produits chimiques devaient principalement s'accroître. Un autre représentant, attirant l'attention des participants sur la conclusion du deuxième rapport sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques que l'objectif fixé pour 2020 ne serait pas atteint, a été d'avis qu'il fallait doter le cadre pour l'après-2020 de cibles et d'indicateurs mieux conçus et envisager d'autres outils, tels que les examens par les pairs, pour évaluer et améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Selon lui, il fallait également renforcer l'interface science-politique internationale en matière de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ; il a, à cet égard, salué la résolution relative à la gestion rationnelle des produits

chimiques et des déchets adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa quatrième session, dans laquelle l'Assemblée priait la Directrice exécutive du PNUE d'établir, d'ici au 30 avril 2020, une évaluation des options possibles pour renforcer l'interface.

67. La représentante d'une organisation non gouvernementale a estimé qu'il était inutile d'établir un rapport pour la période 2017–2019, sachant qu'une évaluation indépendante approfondie de l'Approche stratégique venait tout juste d'être entreprise. Elle a suggéré de consacrer tous les efforts à mettre en œuvre l'Approche stratégique et à se pencher sur la période de l'après-2020 précédant la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

68. Le représentant d'une autre organisation non gouvernementale a engagé les participants à tenir compte du fait que, malgré les progrès réalisés vers l'objectif fixé pour 2020, les travailleurs continuaient d'être exposés à des substances toxiques tout au long de leur vie et que beaucoup d'entre eux n'avaient pas accès à des centres de santé, à des traitements adaptés et aux informations relatives aux produits chimiques auxquels ils étaient exposés. Il a estimé que l'Approche stratégique ne saurait être considérée comme ayant atteint ses objectifs que lorsque des plans nationaux auraient été élaborés et mis en œuvre avec la participation de tous les acteurs intéressés, et que les droits humains étaient assurés.

69. À l'issue du débat, sur proposition de la Présidente, le Groupe de travail est convenu de prier le secrétariat d'établir un rapport simplifié pour la période 2017-2019 qui, sur la base des données existantes, fasse le point sur les activités, les réalisations et les difficultés de l'Approche stratégique, pour examen par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa cinquième session.

70. Le Groupe de travail est également convenu de prier le secrétariat d'élaborer un document définissant de manière détaillée des moyens possibles d'évaluer les progrès au-delà de 2020, en s'appuyant sur les enseignements tirés et les modèles efficaces dans d'autres domaines, pour examen par le processus intersessions à sa troisième réunion, qui pourrait alors formuler des recommandations sur le rapport, pour examen par la Conférence à sa cinquième session.

B. Orientations générales et directives en vue de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020

71. Présentant ce sous-point, la représentante du secrétariat a attiré l'attention des participants sur deux documents d'information intitulés respectivement « Interim report on progress in the implementation of the overall orientation and guidance for achieving the 2020 goal of sound management of chemicals » (Rapport provisoire sur les progrès dans la mise en œuvre des orientations générales et des directives en vue de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020) (SAICM/OEWG.3/INF/5) et « SAICM Knowledge Management Strategy » (Stratégie de gestion des connaissances de l'Approche stratégique)(SAICM/OEWG.3/INF/22).

72. Le Groupe de travail a été invité à prendre note des progrès réalisés concernant les orientations générales et les directives, à guider les parties prenantes durant la période suivante en vue d'atteindre l'objectif fixé pour 2020 et à guider le secrétariat dans l'élaboration de son rapport final sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des orientations générales et des directives, que la Conférence examinerait à sa cinquième session, en vue de faire valoir les réalisations de l'Approche stratégique en 2020 et de définir toute information de référence utile à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020. Les parties prenantes ont été invitées à soumettre leurs observations écrites sur le rapport provisoire avant le 31 mai 2019 et sur la stratégie avant le 26 avril 2019, et à informer le secrétariat de tout domaine dans lequel elles souhaiteraient partager et diffuser des informations ou des bases de données.

73. Au cours des débats qui ont suivi, un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a remercié le secrétariat d'avoir élaboré le rapport provisoire et a souligné l'importance des éléments des orientations générales et des directives définis comme indispensables pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets aux niveaux national et régional. Il était urgent que toutes les parties prenantes prennent des mesures pour améliorer cette gestion et en faire une priorité, y compris en renforçant le cadre habilitant amélioré pour la mise en œuvre effective du Programme 2030 du point de vue des produits chimiques et des déchets.

74. Le représentant de l'OCDE a déclaré que l'Approche stratégique ne comptait pas d'indicateur permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en place d'un système de gestion des produits chimiques destinés à l'industrie et aux consommateurs. Il a appelé l'attention des participants sur un nouvel indicateur proposé à cette fin, qui figure dans le document SAICM/OEWG.3/INF/18. Il a déclaré que l'OCDE pourrait, si le Groupe de travail

le souhaitait, élaborer avant la cinquième session de la Conférence un rapport de référence concernant un tel indicateur.

75. Le représentant de l'UNITAR a estimé que le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques était l'un des éléments de base d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et qu'il était reconnu en tant que tel dans les orientations générales et les directives. Il a décrit les activités menées par l'UNITAR à l'appui du Système général harmonisé et indiqué que son organisation œuvrait avec ses partenaires à l'élaboration d'un plan visant à promouvoir la mise en œuvre du système au-delà de 2020.

76. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a mis en avant les travaux que celle-ci avait accomplis en collaboration avec le PNUE sur l'égalité des sexes et les produits chimiques, affirmant qu'il fallait davantage d'informations sur les produits chimiques tout au long de la chaîne de valeur et davantage de ressources pour appliquer l'Approche stratégique et les six domaines principaux des orientations générales et des directives, notamment grâce au renforcement de la participation du secteur.

77. Ainsi que l'a suggéré la Présidente, le Groupe de travail a pris note des progrès accomplis au titre des orientations générales et des directives. Elle a remercié le secrétariat pour l'élaboration de la stratégie de gestion des connaissances figurant dans le document SAICM/OEWG.3/INF/32 et a engagé toutes les parties prenantes à participer aux efforts de gestion des connaissances.

C. Nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation

78. Présentant ce sous-point, la Présidente a rappelé qu'à sa quatrième session, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques avait demandé aux organismes chefs de file de l'IOMC, aux gouvernements et aux autres parties prenantes de faire rapport, par l'intermédiaire du secrétariat, à la réunion en cours et à la cinquième session de la Conférence, sur l'application des résolutions relatives aux nouvelles questions de politique générale. Le processus relatif aux nouvelles questions de politique générale avait été un élément important des travaux de l'Approche stratégique qui, en raison de son caractère non contraignant, avait permis d'évaluer rapidement les risques liés à ces questions et les mesures pouvant être prises pour y remédier. Néanmoins, il avait été difficile de suivre les progrès réalisés concernant les nouvelles questions de politique générale et l'on s'était inquiété du fait qu'aucun délai n'était prévu. Selon le projet d'objectif stratégique C figurant dans le document des coprésidents, les nouvelles questions de politique générale constituaient un élément clef de l'après-2020 en ce qui a trait aux sujets de préoccupation justifiant une action mondiale. Il importait donc de faire le bilan des enseignements tirés à ce jour concernant les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation afin de faciliter la prise de décisions pour l'après-2020.

79. La représentante du secrétariat a appelé l'attention des participants sur la note du secrétariat relative aux nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation (SAICM/OEWG.3/6), ainsi que sur quatre documents d'information : un document sur les nouvelles questions de politique générale et d'autres sujets de préoccupation, présenté par l'IOMC (SAICM/OEWG.3/INF/9) ; un document sur les résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement relatives aux déchets et microplastiques dans le milieu marin et leur intérêt pour l'Approche stratégique, présenté par le PNUE (SAICM/OEWG.3/INF/16) ; un document sur la promotion de lois sur les peintures au plomb et de mesures renforcées à l'horizon 2020, présenté par le PNUE et l'OMS (SAICM/OEWG.3/INF/20) ; et un document sur les modalités d'examen des nouvelles questions de politique générale (SAICM/OEWG.3/INF/24).

80. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont commencé par faire le point sur les progrès réalisés – et sur les moyens de progresser encore davantage d'ici à 2020 en ce qui concerne les nouvelles questions de politique générale et les sujets de préoccupation – et sur les enseignements tirés dans ces domaines qui pourraient éclairer le processus au-delà de 2020. Ils ont ensuite examiné chacune des nouvelles questions de politique générale et sujets de préoccupation.

81. Au cours du débat général, les représentants ont remercié le secrétariat de la note qu'il avait établi sur les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation (SAICM/OEWG.3/6) et tous les organismes, pays et parties prenantes qui avaient contribué à l'examen de ces questions dans le cadre de l'Approche stratégique. De nombreux représentants ont déclaré que le recensement de nouvelles questions de politique générale et de sujets de préoccupation ainsi que des mesures à prendre pour y faire face avait été l'un des principaux atouts de l'Approche stratégique et ont souligné qu'il importait de poursuivre l'examen de ces questions au-delà de 2020.

82. S'exprimant au nom d'un groupe de pays, une représentante a déclaré qu'il fallait faire davantage de progrès au titre des nouvelles questions de politique générale, par exemple en ce qui concerne l'échange d'informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits. Elle a invité toutes les organisations, les pays participants et les parties prenantes à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les décisions relatives aux nouvelles questions de politique générale adoptées par la Conférence à sa quatrième session. S'agissant de l'après-2020, elle a estimé qu'il fallait établir des critères clairs et détaillés pour circonscrire et hiérarchiser les questions d'intérêt mondial et arrêter des moyens de traiter ces questions, tel que suggéré dans le document des coprésidents (SAICM/OEWG.3/4).

83. Un autre représentant a considéré qu'il était essentiel, pour traiter les nouvelles questions de politique générale et les questions d'intérêt mondial, de trouver un moyen plus systémique de déterminer les problèmes actuels et nouveaux liés aux produits chimiques et aux déchets et de faire régulièrement le point sur l'évolution des éventuelles questions d'intérêt mondial, tel qu'indiqué dans les rapports sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques, grâce à une interface science-politique renforcée.

84. Deux représentants, dont une s'est exprimée au nom d'un groupe de pays, ont proposé qu'un rapport sur les nouveaux sujets de préoccupation soit établi par la Directrice exécutive du PNUE d'ici au 30 avril 2020, conformément à la résolution de l'Assemblée pour l'environnement sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, qui orienterait utilement les travaux futurs, notamment la conception de plans de travail et d'indicateurs spécifiques concernant les questions d'intérêt planétaire.

85. Un autre représentant s'exprimant également au nom d'un groupe de pays a estimé que l'Approche stratégique avait aidé à définir des questions qui avaient de vastes répercussions sur la santé et l'environnement et à prendre des mesures à cet égard, et a dit espérer que l'approche pour l'après-2020 comporterait un mécanisme similaire propice à un débat approfondi sur la science et le niveau d'impact de ces questions et sur les mesures à prendre pour y remédier, dans le cadre du renforcement, au niveau international, de l'interface science-politique pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

86. Un représentant a déclaré que les activités menées par les organisations participant à l'IOMC avaient été exécutées en fonction de la disponibilité et du calendrier de chaque organisation et de leurs ressources respectives. Il a donc suggéré que le secrétariat de l'Approche stratégique s'enquière plus énergiquement des progrès dans chaque domaine d'activité et diffuse les informations recueillies. Si le secrétariat de l'Approche stratégique s'efforçait activement en ce sens, cela permettrait d'améliorer la visibilité de l'Approche stratégique et de renforcer le cadre pour l'après-2020.

1. Peintures au plomb

87. Le représentant de l'IOMC a signalé que des progrès importants avaient été réalisés dans le domaine des peintures au plomb, grâce à l'initiative de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb, appuyée par le PNUE et l'OMS. L'Alliance, qui comptait 95 partenaires issus des rangs des gouvernements, de la société civile, des milieux universitaires et de l'industrie, reconnaissait que le meilleur moyen de réduire l'exposition aux peintures au plomb était d'établir des lois les concernant, et avait activement élaboré des outils pour aider les pays à mettre au point de telles lois. En mars 2019, 72 pays, soit 38 % de leur effectif total, avaient confirmé avoir mis en place des contrôles juridiquement contraignants pour les peintures au plomb.

88. Les efforts visant à aider les pays à adopter des lois sur les peintures au plomb seraient consolidés par un projet d'approche stratégique financé par le FEM qui encouragerait les gouvernements et l'industrie à éliminer progressivement ces peintures. Le résultat attendu du projet était l'élaboration et la mise en œuvre d'une législation sur les peintures au plomb dans au moins 40 pays et l'élimination progressive de l'utilisation de plomb dans au moins 35 petites et moyennes entreprises de fabrication de peintures de 7 pays. Les représentants ont été invités à déclarer à la réunion en cours leurs intentions concernant la promulgation de lois sur les peintures au plomb et à faire part de leurs expériences en la matière à la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

89. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont remercié l'IOMC pour les informations fournies et l'Alliance mondiale pour le travail et les progrès accomplis sur la question des peintures au plomb.

90. Deux représentantes se sont félicitées de l'adoption de lois sur les peintures au plomb, mais l'une d'entre elles a trouvé préoccupant que moins de 40 % des pays aient mis en place une législation ou une réglementation sur les limites acceptables, en particulier pour les peintures

domestiques et celles utilisées dans les produits de consommation, soulignant qu'il restait beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de 2020 et les cibles du Programme 2030, notamment en matière d'élimination des peintures au plomb. Selon elle, il était impératif de poursuivre les travaux au-delà de 2020, soit dans le cadre de l'Approche stratégique, soit dans celui d'un forum similaire.

91. La représentante d'une organisation non gouvernementale a appelé l'attention sur les travaux menés par son organisation dans les domaines de la sensibilisation, de la collaboration avec les fabricants de peinture, de l'encouragement à l'adoption de lois sur les peintures au plomb et du contrôle des produits afin de vérifier l'application des législations existantes. Malgré les progrès réalisés à ce jour, seul un tiers des contrôles juridiquement contraignants prévus avaient été adoptés depuis 2009, lorsque le problème des peintures au plomb était devenu une nouvelle question de politique générale du point de vue de l'Approche stratégique, et plusieurs de ces contrôles n'étaient pas appliqués. En outre, 122 pays n'avaient mis en place aucune réglementation sur la teneur en plomb des peintures, de sorte que des mesures urgentes s'imposaient d'ici à la cinquième session de la Conférence en 2020 pour réaliser de nouveaux progrès.

2. Substances chimiques incorporées dans les produits

92. [À compléter]

3. Substances dangereuses présentes tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques

93. [À compléter]

4. Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés

94. [À compléter]

5. Perturbateurs endocriniens

95. [À compléter]

6. Polluants pharmaceutiques persistants

96. [À compléter]

7. Composés chimiques perfluorés et transition vers des produits de remplacement plus sûrs

97. [À compléter]

8. Pesticides hautement dangereux

98. [À compléter]

D. Mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la santé

99. [À compléter]

E. Financement de l'Approche stratégique

100. [À compléter]

VI. Activités prévues et projet de budget du secrétariat pour la période 2019–2020

101. [À compléter]

VII. Préparation de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

102. [À compléter]

VIII. Questions diverses

103. [À compléter]

IX. Adoption du rapport de la réunion

104. [À compléter]

X. Clôture de la réunion

105. [À compléter]
